

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 juin 2016, s'est réuni le 28 juin 2016 à 20 h 30 à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. BOUSSARD François, Maire.

Etaient présents : M. BOUSSARD François, Mme MISTOUFLET Claudine, M. TAILLANDIER Joël, Mme DAVID Isabelle, M. OREAL Gérard, M. BENTZ Gérard, M. BERNAUD Francis, Mme COURTIEN Annie, Mme VERNAY Nathalie, Mme LEQUIMENER Christiane, M. MACÉ Hugues, Mme ROGER Florence, Mme GAUTHIER Sophie, Mme BOURMAULT Lucie, M. BIGOT Frédéric, M. DESMARES Romain

Absent excusé : M. DOIRE Vincent

Absents : M. LAUNAY Philippe, Mme FRANQUET Isabelle

Secrétaire de séance : Mme GAUTHIER Sophie

ORDRE DU JOUR

- Tirage au sort des jurés d'assises 2017
- Rénovation du bâtiment de la mairie : compte rendu de la procédure de consultation et attribution du marché de travaux
- Aide régionale de performance énergétique pour la rénovation du bâtiment de la mairie
- DETR 2016
- Renouvellement contrat Ségilog
- Décisions modificatives N° 2 budget commune
- NRO : numérique
- Désignation de délégués au conseil d'administration de la maison de retraite de Mansigné
- Recensement de la population
- Déclaration d'intention d'aliéner parcelle AH N° 87
- Projet acquisition parcelle de terrain Demets
- Affaires diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 MAI 2016

Après lecture du procès-verbal de la réunion du 17 mai 2016, le Conseil Municipal l'a adopté à l'unanimité.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30.

TIRAGE AU SORT JURES D'ASSISES 2017
(délibération N° 2016/35)

Le Conseil Municipal a procédé publiquement conformément à l'arrêté préfectoral DRPL du 13 avril 2016 au tirage au sort de 3 noms à partir de la liste générale des électeurs pour l'établissement de la liste annuelle des jurés d'assises appelés à siéger au cours des assises de l'année 2017. Le résultat est le suivant :

- M. VERDELET Christophe domicilié « Le Bois de Fay » 72510 Mansigné
- Mme PAPIN Christine domiciliée 8 Ruelle du Gravier 72510 Mansigné
- M. DUFOUR Jordan domicilié 2 Route de Luché 72510 Mansigné

RENOVATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE : COMPTE RENDU DE LA
PROCEDURE DE CONSULTATION ET ATTRIBUTION DU
MARCHE DE TRAVAUX
(délibération N° 2016/36)

Vu la délibération du 15 décembre 2015 autorisant Monsieur Le Maire à lancer une consultation pour le marché de travaux de rénovation du bâtiment de la mairie réparti en 12 lots en procédure adaptée conformément au dossier de consultation établi par Atelier Bleu d'Archi, maître d'oeuvre,

Vu l'avis d'appel public à concurrence publié le 21 janvier 2016 sur Ouest France 72 et sur le profil acheteur www.sarthe-marchespublics.fr le 18 janvier 2016,

Considérant les 46 offres dont 8 dématérialisées reçues le 26 février 2016 à 12 h 00, date limite de réception des offres,

Vu la réunion d'ouverture des plis le 29 février 2016 et considérant le rapport d'analyse des offres établi par Atelier Bleu d'Archi le 15 mars 2016 et l'avis de la commission des finances/achats portant sur la relance des lots 1 et 2 déclarés infructueux,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 5 avril 2016 sur Ouest France 72 et sur le profil acheteur www.sarthe-marchespublics.fr le 31 mars 2016,

Considérant les 9 offres dont 4 dématérialisées reçues le 29 avril 2016 à 12 h 00, date limite de réception des offres,

Vu la réunion d'ouverture des plis le 29 avril 2016,

Vu le rapport d'analyse du 29 avril 2016 des offres présenté par Atelier Bleu d'Archi en tenant compte des critères de sélection énoncés dans l'avis de publicité,

Vu la proposition d'attribution faite par la commission des finances/achats,

Monsieur Le Maire propose aux membres de retenir, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, les entreprises suivantes :

lot	Corps d'état	Entreprise retenue	Montant ht	Montant ttc
1	maçonnerie	BOULARD	98 894.05	118 672.86
2	charpente - couverture	DERVAL	54 470.00	65 364.00
3	menuiseries extérieures bois	LESSINGER	32 900.00	39 480.00

4	menuiseries intérieures bois	LESSINGER	22 900.00	27 480.00
5	plâtrerie – cloisons sèches	ITA	29 498.56	35 398.27
6	plafonds suspendus	QUALIPLAQUE	11 669.13	14 002.96
7	électricité	SAPLEC	72 789.36	87 347.23
8	plomberie – chauffage - ventilation	AUDUC	10 766.00	12 919.20
9	carrelage faïence	TD CARRELAGE	11 823.28	14 187.94
10	sols souples	BOULFRAY	8 500.00	10 200.00
11	peinture revêtements muraux	LORIERE	17 611.75	21 134.10
12	ascenseur	ORONA OUEST NORD	19 760.00	23 712.00
TOTAL DU MARCHE			391 582.13	469 898.56

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
Valide par 14 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention le choix de Monsieur Le Maire et attribue les marchés aux 12 entreprises retenues sans option conformément aux propositions énumérées ci-dessus,
Autorise Monsieur Le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Observations sur l'organisation pendant les travaux :
Transfert de l'accueil mairie dans la classe scan à l'école maternelle
Durée des travaux 6 à 8 mois
Stockage dossiers et mobilier dans le logement communal Impasse Geneviève

Passin

Réunions du conseil municipal salle de réunions de la bibliothèque

AIDE REGIONALE DE PERFORMANCE ENERGETIQUE POUR LA
RENOVATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE
(délibération N° 2016/37)

Monsieur Le Maire présente aux membres le dispositif d'aide financière proposé par le Conseil Régional. Il s'agit d'une aide régionale concernant les travaux d'amélioration énergétique des collectivités publiques nommée « soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics ». Il présente le coût du projet de rénovation du bâtiment de la mairie et le plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Montant réel du marché <i>(estimation des travaux = 407 000 ht)</i>	391 582.00 ht	<u>Subvention notifiée :</u> DETR (40 %) (notification du 16.09.2015)	178 800.00
Honoraires	32 000.00 ht	Réserve parlementaire (accord de principe du 14.04.2016)	12 400.00
Bureaux contrôle <i>(non inclus frais d'insertion)</i>	5 556.00 ht	<i>Subvention escomptée au titre de l'aide régionale de performance énergétique =</i>	<i>19 100.00</i>
		Emprunt	218 838.00
		autofinancement (TVA)	85 827.00
Total général ht	429 138.00	Total général ht	429 138.00
total général TTC	514 965.00	Total général TTC	514 965.00

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
Sollicite l'octroi d'une aide régionale dans le cadre « soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics » pour la rénovation du bâtiment de la mairie,
Autorise Monsieur Le Maire à constituer le dossier de demande de subvention, atteste l'inscription du projet au budget de l'année en cours.

DETR 2016
(délibération N° 2016/38)

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2016, le projet susceptible d'être éligible est :

- Aménagements urbains et sécurité : « aménagements Route du Plessis avec les rues de Tivoli et des Fontaines et rénovation de l'éclairage public »

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

DOSSIER N° 1 : aménagements Route du Plessis avec les rues de Tivoli et des Fontaines et rénovation de l'éclairage public

<u>Origine des financements</u>	<u>Montant ht en €</u>
Maître d'ouvrage	119 605.38
Fonds européens (à préciser)	
DETR	29 901.35
FNADT	
Conseil Régional	

Conseil Général	
Convention Développement Local	
Réserve parlementaire	
Fonds privés	
TOTAL	149 506.73

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur Le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2016,
- atteste l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- atteste l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

Observations : Monsieur Le Maire rappelle aux membres qu'un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police relatif aux travaux d'éclairage public salle polyvalente Route du Plessis/Rue de Tivoli en lien avec les travaux d'aménagements de sécurité routière Route du Plessis a été adressé au Département de la Sarthe. Parallèlement il avait été constitué un dossier au titre de la DETR 2016 pour les aménagements de la Route du Plessis hormis l'éclairage public. Il s'avère qu'après examen du dossier de demande des amendes de police et après réactualisation du devis de travaux, il convient que ce dernier soit transféré au titre de la DETR 2016.

RENOUVELLEMENT CONTRAT SEGILOG (délibération N° 2016/39)

Monsieur Le Maire informe les membres que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec SEGILOG arrive à expiration le 30 juin 2016. Il précise les modalités de cette nouvelle proposition :

- Durée : 3 ans
- coût annuel au titre de la cession du droit d'utilisation : 3024.00 € HT (au lieu de 2826.00 € ht précédent contrat)
- Coût annuel au titre de la maintenance et de la formation : 336.00 € HT (au lieu de 314.00 € ht précédent contrat)

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Emet à l'unanimité un avis favorable au renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services aux conditions énoncées ci-dessus,

Autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat.

DECISIONS MODIFICATIVES N° 2 BUDGET COMMUNE (délibération N° 2016/40)

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'ouvrir les crédits suivants sur le budget commune :

section de fonctionnement		
chapitre/article/libellé	Dépenses	Recettes
67/678 autres charges exceptionnelles	+ 687.00	
65/658 charges diverses de gestion courante	+ 96.28	
022 dépenses imprévues	+ 2200.00	
002 excédent de fonctionnement		+ 2 983.28
total de la présente décision	+ 2 983.28	+ 2 983.28
pour mémoire BP 2016	1 515 021.85	1 515 021 85
total section de fonctionnement	1 518 005.13	1 518 005.13

section d'investissement		
chapitre/article/libellé	Dépenses	Recettes
20/2051/concessions droits similaires	+ 250.00	
020 dépenses imprévues	+ 437.00	
27/272 titres immobilisés (droits de créance)		+ 687.00
28/281568 amortissements	218.43	
28/281561 amortissements		218.43
total de la présente décision	+ 905.43	+ 905.43
pour mémoire BP 2016	968 355.79	968 355.79
total section d'investissement	969 042.79	969 042.79

NRO : NUMERIQUE
(délibération N° 2016/41)

Monsieur Le Maire donne le compte rendu de la rencontre du 19 mai 2016 avec les services du Département relatif à l'aménagement numérique du territoire pour le Très Haut Débit et précise que la communauté de communes du canton de Pontvallain est associée au programme de déploiement du Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit de la Sarthe. Il fait part que SARTHE NUMERIQUE doit construire un Nœud de Raccordement Optique (NRO) à Mansigné 3 Rue des Friches sur la parcelle cadastrée section AK N° 55 et qu'une convention d'occupation doit être conclue. L'exploitation de l'ouvrage est confiée à SARTHE NUMERIQUE. La commune n'aura droit à aucune indemnité compensatrice en contrepartie de l'occupation du domaine. La durée de la convention est conclue pour une période correspondant à celle de la durée d'exploitation de l'ouvrage, soit 99 ans, avec tacite reconduction.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Accepte à l'unanimité l'implantation d'un Nœud de Raccordement Optique (NRO) au 3 Rue des Friches à Mansigné et autorise SARTHE NUMERIQUE d'occuper par un NRO un emplacement de 16m² sur la parcelle cadastrée section AK N° 55,

Approuve cette proposition et les termes de la convention,
Autorise Monsieur Le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

DESIGNATION DE DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
MAISON DE RETRAITE DE MANSIGNE
(délibération N° 2016/42)

Monsieur Le Maire rappelle aux membres la délibération du conseil municipal du 8 avril 2014 relative à l'élection de 3 délégués titulaires et de 2 délégués extérieurs qui représentent la commune de Mansigné au sein du conseil d'administration de la maison de retraite de Mansigné. Il informe que M. DE RAUCOURT Jean, membre extérieur, a cessé ses fonctions et qu'il convient de le remplacer. Il rappelle aux membres les modalités de désignation des représentants du conseil municipal aux autres organismes extérieurs où siègent des représentants communaux dont le vote a lieu à scrutin secret.

Il propose de désigner le membre extérieur suivant :

- Mme OREAL Jacqueline

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Après vote à bulletin secret,
Désigne Mme OREAL Jacqueline en qualité de délégué extérieur pour représenter la commune de Mansigné au Conseil d'Administration de la maison de retraite de Mansigné en remplacement de M. DE RAUCOURT Jean.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Observation : Mme DODIN Monique, membre extérieur, a également cessé ses fonctions. A ce jour, la commune est à la recherche d'un délégué pour la remplacer.

RECENSEMENT DE LA POPULATION
(délibération N° 2016/43)

Le prochain recensement de la population se déroulera du 19 janvier 2017 au 18 février 2017. Afin d'anticiper l'organisation, il est nécessaire de nommer l' élu référent et l'agent référent.

Proposition élu référent : Mme MISTOUFLET Claudine
Proposition agent référent : Mme BONHOMMET Françoise

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces désignations.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER
(délibération N° 2016/44)

Monsieur Le Maire porte à la connaissance des membres la déclaration d'intention d'aliéner déposée le 15 juin 2016 par Me Gauthier, notaire à Pontvallain, concernant les biens immobiliers suivants appartenant à Mme Ruffio Thérèse veuve Doire :

- Impasse de la Cour des Miracles cadastré section AH N° 87 d'une superficie de 5 a 25 ca
- 2 Impasse de la Cour des Miracles section AH N° 90 d'une superficie de 1 a 76 ca

Dans le cadre d'une opération d'aménagement futur, il a été demandé à Me Gauthier si la commune peut acquérir la parcelle AH N° 87 en totalité et seulement une partie de la parcelle AH N° 90 (superficie en terre).

Le Conseil Municipal,
Considérant que cette proposition présente un intérêt pour une opération d'aménagement futur,
Donne à l'unanimité un accord de principe à exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de la cession de la parcelle AH N° 87 d'une superficie de 5 a 25 ca et d'une partie de la parcelle AH N° 90 en terre.

PROJET ACQUISITION PARCELLE DE TERRAIN DEMETS
(délibération N° 2016/45)

Monsieur Le Maire fait part aux membres que M. Demets Georges, domicilié 6 Boulevard du Fromenteau en cette commune, souhaite céder à la commune le bien immobilier suivant appartenant à AXAM Boulevard du Fromenteau 72510 Mansigné :

- terrain cadastré section AH N° 113 situé Le Bourg d'une superficie de 6 a 22 ca,
- une partie de la parcelle N° AH N° 112 située 9 boulevard du Fromenteau, ce, sur une bande de 2 m de large sur toute sa longueur pour agrandir le chemin de passage existant.

Cette acquisition permettrait la réalisation d'un futur parking empierré. Le prix de vente de la parcelle AH N° 113 a été négocié à 18 € le m², les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal,
Considérant que cette acquisition présente un intérêt pour une opération d'aménagement futur,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité d'acquérir à AXAM domicilié Boulevard du Fromenteau à Mansigné le bien immobilier décrit ci-dessus au prix de 11 196 € (18 € x 622 m²),
Décide de faire procéder aux opérations de bornage par le cabinet Loiseau de La Flèche et dont les frais seront à la charge de la commune ainsi que les frais d'acte,
Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

SPL AGENCE DES TERRITOIRES – SOUSCRIPTION CONTRAT DE
PRESTATIONS INTEGREES A L'ATESART
(délibération N° 2016/46)

Le Conseil Municipal,

Après avoir rappelé que la commune de Mansigné est actionnaire de l'Agence des Territoires de la Sarthe,

Décide de contracter auprès de cette Agence afin qu'elle réalise la prestation intégrée de rédaction de l'acte administratif concernant :

- acquisition parcelles de terrain à AXAM.

Séance levée à 23 h 25

La secrétaire de séance
S. GAUTHIER

Le Maire
F. BOUSSARD

Affiché le 4 04.07.2016